Rapport annuel de suivi pour 2020 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210528-lmc100000022052-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

Préambule :

Il est à rappeler le contexte particulier de l'année 2020, marquée par une pandémie qui aura perturbé puis modifié le fonctionnement du travail social, bousculé les prévisions et les priorités budgétaires, mis en suspens plusieurs projets.

Cette année n'aura cependant pas remis en cause le volontarisme du Département dans le domaine de l'action sociale, qui a mené les actions contractualisées et a été en outre sélectionné pour être parmi les départements pilotes de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Concernant plus particulièrement le « plan pauvreté », l'année 2020 a permis la mise en place des projets tels que contractualisés, même si l'accueil et l'accompagnement du public a de fait été moindre puis s'est réorganisé autour de moyens numériques et téléphoniques. Accordé en décembre 2020, le délai supplémentaire de 6 mois permet d'afficher davantage de volontarisme, notamment sur le plan budgétaire en ce qui concerne les projets informatiques. Par contre, sur les indicateurs, et pour disposer d'une base unifiée, il a été décidé de les présenter à fin 2020.

Contexte du rapport :

Signée par le Président du Conseil départemental le 24 juin 2019, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi prévoit un suivi par des indicateurs dont la nature et le niveau à atteindre ont été fixés par une négociation entre le Département et l'Etat.

Aux termes de la convention, un rapport annuel de suivi de l'exécution de la convention doit être formalisé. Pour répondre à cet engagement pour l'année 2020, le présent rapport :

- Repartira des engagements du socle ou des initiatives,
- Les présentera puis les déclinera en fonction des engagements financiers, des indicateurs négociés,
- Commentera ces données et présentera les mesures correctives apportées ou à mettre en œuvre.

1. Mesures du socle

Le socle se compose des actions contractualisées avec l'Etat en fonction des priorités actées dans la Stratégie Nationale. Elles se structurent autour de 4 axes, lesquels sont : la prévention des sorties

sèches de l'ASE ; le renforcement des compétences des travailleurs sociaux ; le travail sur les référents de parcours et, pour finir, l'insertion des allocataires du RSA.

1.1. Prévention des sorties sèches de l'ASE

1.1.1. Description de l'action

Visant à éviter la rupture de la prise en charge des enfants de l'ASE arrivant à majorité, l'action se compose de deux aspects :

- Anticipation de la sortie de l'ASE : anticiper la sortie de I'ASE en veillant à ce que tous les jeunes âgés de 17 ans (200 jeunes estimés en 2019 hors MNA) bénéficient d'un projet pour l'enfant (PPE) et d'un entretien de préparation à la majorité.
- Maintien du lien : la création d'un poste de chargé de mission qualité au service des établissements aura pour objectif de travailler sur les référentiels d'accompagnement des jeunes de l'ASE avant et après leur majorité, notamment en améliorant les outils et pratiques des établissements et des services de milieu ouvert. La même démarche sera menée avec les Maisons départementales des solidarités (MDS) pour conserver un espace d'ancrage adossé aux structures existantes, notamment au sein du service social départemental (SSD).

1.1.2. Date de mise en place

La chargée de mission qualité a été recrutée le 15/04/2019.

1.1.3. Durée de l'action

Cette action se déroule en globalité sur les années 2019 à 2022.

1.1.4. Budget

1.1.4.1. Budget prévisionnel pour 2020

Pour cette action, le budget s'établit comme suit :

	Rappel 2019	2020
Département	151 746,66 €	175 700 €
Etat	142 800,00 €	175 700,00 €

1.1.4.2. Budget exécuté

	Rappel 2019	Au 31/12/2020
Département	6 099 560,00 €	6 724 853.00€
Etat	142 800,00 €	175 700 €
TOTAL	6 242 360,00 €	6 900 553,00 €

Sources : données de service.

Le budget exécuté correspond :

- Au poste budgétaire de chargée de mission qualité dont le coût total s'élève à 53 000 € charges comprises.
- Aux dépenses sur les CJM en termes d'hébergement et de paiements de diverses prestations. Ces dépenses représentent un total de 6 671 853 € ainsi décomposé :
    - 5 821 459 euros de factures en hébergement établissement pour un total de 46 975 jours d'accueil,
    - 849 113 euros de dépenses occasionnés par de l'accueil chez des assistants familiaux,
    - 1 281 euros pour un ITEP.

Cette mesure permet de mesurer objectivement l'engagement du Département à travailler sur la transition entre les dispositifs de protection de l'enfance et ceux du droit commun. Au total, le Département a donc mis en œuvre des mesures pour un total de 6 724 853 €.

1.1.5. Indicateurs

Indicateur	Valeur au 31/12/2019	Valeur de l'indicateur au 31/12/20	Objectif pour 2020 aux termes de la convention signée	Degré de réalisation
Pourcentage de PPE mis en place pour les jeunes de 17 ans (données de service)	24%	47.63%	60%	L'indicateur rejoint l'objectif contractualisé
Nombre de situations suivies dans le cadre du protocole général (Qlikview)	411	592	50	Largement dépassé
Pourcentage de notifications de sorties de l'ASE sans proposition d'entretien et/ou d'accompagnement (données de service)	0%	0%	50%	Largement dépassé

Sources : données du service

1.1.6. Bilan d'exécution et perspectives

Concernant les PPE mis en place pour les jeunes de 17 ans, un important travail a eu lieu pour fiabiliser une donnée via la sensibilisation à l'importance de la saisie, la mise en conformité des indicateurs et de notre système de reporting interne avec les besoins de la convention, enfin un important travail a été initié pour fixer un standard de qualité partagé et élevé. C'est ce travail qui doit se poursuivre dans les mois qui arrivent. Ce travail, poursuivi sur 6 mois supplémentaires, permettra sans doute de rejoindre encore davantage les objectifs de la convention (les contraintes institutionnelles ne nous

permettent cependant pas de fournir l'indicateur au 1/6/2021). En l'état, il convient de souligner un effet de rattrapage important de cet indicateur, par rapport au niveau cible de la convention.

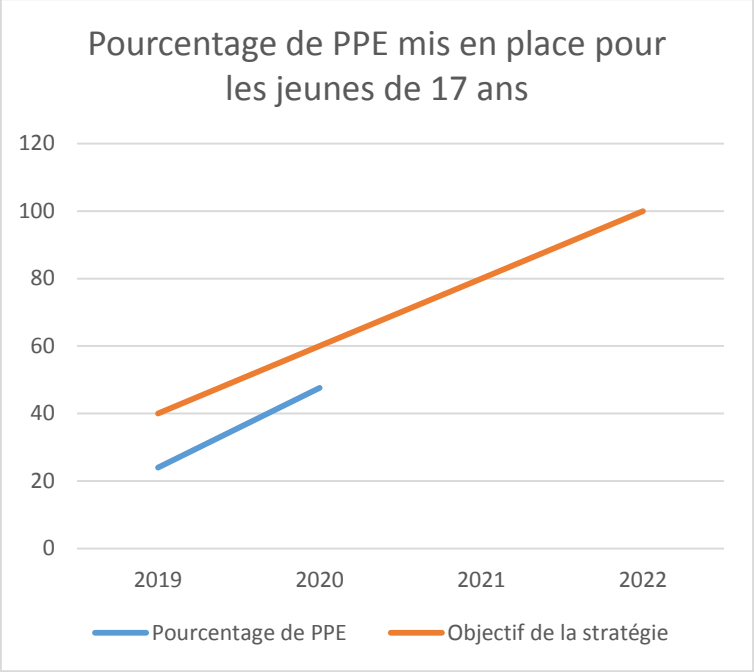

Au niveau des sorties sans proposition d'entretien, le dernier rapport faisait état d'amélioration à apporter à la définition et à la mise en œuvre d'un standard de qualité élevé et unifié sur le Département. Les travaux pour l'élaboration d'un document partagé de prise en charge des enfants ont bien eu lieu durant le premier confinement, la mesure des progrès accomplis devrait intervenir dans les mois qui viennent, et devraient permettre de vérifier que les orientations ont bien été mises en œuvre sur le territoire.

1.2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

1.2.1. Description de l'action

Cette action est multiforme et composée de mesures diverses.

La première consiste en une cartographie des accueils sociaux inconditionnels en Seine-et-Marne. Il consiste à recenser les points d'accueil existants clans l'objectif d'un accès pour tous en moins de 30 minutes de transport. L'objectif poursuivi consiste à évaluer si le territoire est suffisamment maillé, pour permettre un accueil social général inconditionnel.

Il s'agit ensuite d'ouvrir la réflexion à des expérimentations de coordination pour étendre le périmètre de couverture (mise en réseaux, nouvelles technologiques, convention de partenariat y compris avec ou entre les services de l'Etat) mais aussi travailler à des nouvelles relations avec les usagers. Dans cette perspective, le schéma des solidarités 2019-2024 a clairement positionné ces éléments. Délibéré en juin 2019, ce document stratégique unique pour toutes les politiques de solidarités départementales positionne le citoyen au cœur de la démarche d'évolution de nos processus. Une auto-évaluation des services territoriaux dans le cadre du management de la qualité des services publics départementaux a par ailleurs, permis d'identifier, entre avril et juillet 2019, le besoin de faire évoluer le management des savoirs collectifs. Des actions ont été menées en ce sens et sont intégrées dans les actions menées

La mise en place d'une plateforme numérique (projet « Lapins » développé par le direction interministérielle au numérique dans laquelle le Département s'est inscrit en avril 2019) pour gérer la prise de rendez-vous des usagers dans les MDS, simplifier la prise de rendez-vous, réduire les rendez-vous non honorés et redistribuer les plages horaires vacantes est également inscrite dans la présente convention.

Un des aspects contractuels a consisté dans le déploiement du simulateur en ligne mes-aides.gouv.fr dans les Maisons départementales des solidarités (MDS) permettant d'évaluer rapidement les droits des usagers (20 aides nationales évaluées par le simulateur). Bien en amont de la convention, le Département a lancé les premières actions en vue de compléter son offre numérique.

L'autre aspect suivi dans la convention est celui des rendez-vous honorés dans les MDS.

Date de mise en place

La mise en place de ces mesures s'étale entre 2019 et 2022.

1.2.2. Budget

1.2.2.1. Budget prévisionnel

	Rappel 2019	2020
Département Total	**380 000 €**	**320 000 €**
Projet mes-aides.gouv.fr	20 000 €	0€
Projet « lapin »	60 000 €	20 000 €
Télé-services	50 000 €	50 000 €
Portail des solidarités	250 000 €	250 000 €
Etat	**110 000 €**	**105 000 €**
TOTAL	**490 000 €**	**485 000 €**

1.2.2.2. Budget exécuté

	Rappel 2019	2020 et 6 premiers mois de 2021
Département Total	**231 416 €**	**854 456 €**
Projet mes-aides.gouv.fr	25 500 €	0 €
Projet « lapins »	60 000 €	40 000 €
Télé-services	100 000 €	422 078 €
Portail des solidarités	46 416 €	299 378 €
Chargée de mission Gestion de la relation aux usagers		53 000€
Chargée de mission management des savoirs		40 000€
Etat	**110 000 €**	**105 000 €**
TOTAL	**341 416 €**	**959 456 €**

La refonte du site internet de la collectivité et des pages de la DGAS a été un chantier majeur pour la DSIN comme pour la Direction de la communication. L'estimation du coût RH sur le site internet et sur 2020 donne un total de 164 128€[1] uniquement pour la partie « solidarités ».

Les chantiers informatiques concernant le Portail des Solidarités ne s'arrêtent pas au site internet : le portail des solidarités comporte également un certain nombre de prérequis qui demandent à être valorisés. Pour mettre en œuvre ce portail, il a fallu notamment déployer le module Sigma de SOLIS, et cela a entraîné des dépenses conséquentes en termes d'infrastructures qui se montent à 135 250€ que l'on peut décomposer ainsi :

- Dépenses en termes d'infrastructures qui se montent à 30 000 € (10 VMS sur 3 environnements différents donnant lieu à un serveur dédié ; il faut aussi ajouter des licences informatiques nécessaires).
- Pour ce qui concerne l'espace consolidé des SOLIS, en cours de projet (projet qui poursuit un objectif de mutualiser les différents dispositifs SOLIS d'un même usager) : 20 000 € (coût logiciel) auxquels il faut ajouter le coût matériel et infrastructure (2000€) et un temps ETP DSIN (3 mois-hommes, soit à raison de 45 000€ l'ETP annuel, 11 250€) mais également en termes d'accompagnement et de paramétrage (42 000 €), concernant cette dernière partie, il convient d'ajouter la valorisation des ETP concernés (pour la DSIN 2 ETP ingénieur sur 4 mois, soit 30 000€).

Au total, le portail des solidarités a fait l'objet de dépenses se montant à 299 378 € en 2020 (et sur les 6 premiers mois de 2021).

Concernant cette fois-ci les Téléservices :

- Le Département s'est doté en 2020 de Dôme, un « espace numérique de travail » qui met en relation les personnes âgées accompagnées par un SAAD, leur famille, le SAAD, et le Conseil Départemental. Ce service a coûté 228 658€ au budget de la collectivité pour 2020 et 78720€ au premier semestre 2021.
- Le Département se dotera en 2021 (avant la fin du premier semestre) du logiciel WebAssma qui permettra un lien effectif entre les Assistants maternels et le Département. Cette dépense représente 106 000€.
- Egalement, le Département mettra en œuvre cette année les téléservices pour la MDPH, grâce à une solution développée par le CNSA. Dans le cadre de la refonte du site internet, la reconstruction des formulaires pour des besoins de sécurité mais également de fonctionnalités offerte est estimée à 8700 €.

Le Département a par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle organisation des services territoriaux, pour mettre en œuvre le schéma des solidarités, recruté un chargé de mission responsable de la relation avec les usagers. Son recrutement intervenu en avril 2019, pour un coût annuel de 53.000 €. Il a également engagé un chargé de mission responsable du management des savoirs professionnels, dans

[1] En effet, le chantier de refonte du site internet a mobilisé 76 contributeurs directs (communication, DSIN notamment) sur 795 journées. En divisant par 200 (une année en nombre de jours travaillés), on trouve un nombre d'ETP que l'on multiplie par le salaire d'un agent catégorie A (80 000€ chargés). Il faut alors multiplier le total par 46% (part des pages du site internet concernent le social). Cela fait 146 280€ pour la création auxquels il faut ajouter 1 journée pour les 97 agents qui ont relu les pages, ce qui est valorisé à 17 848€.

le but d'intensifier cette approche nouvelle des services publics sociaux. Son recrutement intervenu en novembre 2019 représente un coût annuel de 40.000 €.

Il est à noter que l'Etat n'a pas montré sur la réalisation de la cartographie des services publics locaux la pleine dimension de son action. Cette cartographie, sur laquelle nous travaillons, bute sur cette lourdeur. Pour mémoire, il est également fortement regretté que la cartographie des services des finances publiques retenue par l'Etat autant que la cartographie des nouveaux espaces dits MFS, n'aient pas répondu au principe de coordination et rende l'accès au numéraire plus complexe pour les personnes suivies par les services départementaux.

1.2.3. Indicateurs

Les indicateurs pour cette action étaient les suivants :

Indicateur	**Valeur au 31/12/2019**	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2020**	**Objectif pour 2020 aux termes de la convention signée**	**Degré de réalisation**
Part des maisons départementales des solidarités utilisatrices du simulateur mes-aides.gouv.fr	100%	100%	80 %	Atteint
Part des RDV honorés dans les MDS	73 %	49.40 %	75%	Impact de la crise sanitaire

1.2.4. Bilan d'exécution et perspectives

La crise sanitaire a mobilisé le service informatique de la collectivité et l'a poussé, pour mettre en œuvre le télétravail, à bousculer toute sa programmation budgétaire. En dépit de cela, nous affichons sur les 18 mois du suivi au titre de l'année 2020 un résultat conforme à nos engagements.

<u>Concernant le nombre de connexions au portail mes-aides.gouv.fr :</u>

Toutes les MDS utilisent le portail, et l'outil est promu et continuera d'être promu auprès des usagers afin de leur permettre d'accéder facilement à leurs droits et de faire baisser le taux de non-recours qui est un vrai frein à l'égalité de tous devant le service public.

<u>Concernant la part des rendez-vous honorés,</u> le nombre total de rendez-vous a souffert de l'impact de la crise. Le choix a été fait de ne plus ouvrir les MDS que sur rendez-vous, cette modalité de gestion a entraîné durant la crise l'annulation d'un nombre important de rendez-vous.

2020	**RDV Effectués**			**RDV Non effectués**			**% de rdv non effectués**
	Service Social hors RSA	Uniquement RSA	**Total**	Service Social hors RSA	Uniquement RSA	**Total**	
MDS de CHELLES	*2007*	*502*	**2509**	*1189*	*336*	**1525**	**60,78**

MDS de COULOMMIERS	*1589*	*563*	**2152**	*870*	*257*	**1127**	**52,37**
MDS de FONTAINEBLEAU	*1313*	*466*	**1779**	*641*	*330*	**971**	**54,58**
MDS de LAGNY SUR MARNE	*195*	*67*	**262**	*88*	*92*	**180**	**68,7**
MDS de MEAUX	*4530*	*635*	**5165**	*1587*	*629*	**2216**	**42,9**
MDS de MELUN VAL DE SEINE	*1803*	*436*	**2239**	*1267*	*675*	**1942**	**86,74**
MDS de MITRY MORY	*844*	*326*	**1170**	*315*	*289*	**604**	**51,62**
MDS de MONTEREAU FAULT YONNE	*1426*	*434*	**1860**	*845*	*465*	**1310**	**70,43**
MDS de NEMOURS	*1875*	*387*	**2262**	*686*	*309*	**995**	**43,99**
MDS de NOISIEL	*3301*	*489*	**3790**	*1109*	*385*	**1494**	**39,42**
MDS de PROVINS	*3308*	*701*	**4009**	*1094*	*252*	**1346**	**33,57**
MDS de ROISSY EN BRIE	*402*	*235*	**637**	*242*	*195*	**437**	**68,6**
MDS de SENART	*1233*	*568*	**1801**	*586*	*357*	**943**	**52,36**
MDS de TOURNAN EN BRIE	*1726*	*249*	**1975**	*440*	*86*	**526**	**26,63**
Total	**25552**	**6058**	**31610**	**10959**	**4657**	**15616**	**49,4**

En revanche, le Département a pris les devants et a été au contact des publics les plus précaires durant la crise en mettant en place davantage de visites à domicile. Dans ce cadre, il présente les résultats suivants :

Secteur	Visites effectuées	Visites non effectuées	Autres	Total	*% des visites effectuées*
Secteur CHELLES	342	166	3	511	*66,9%*
Secteur COULOMMIERS	551	263	67	881	*62,5%*
Secteur FONTAINEBLEAU	503	132	11	646	*77,9%*
Secteur LAGNY SUR MARNE	639	269	14	922	*69,3%*
Secteur MEAUX	645	221	28	894	*72,1%*
Secteur MELUN	476	121	3	600	*79,3%*
Secteur MITRY MORY	430	141	2	573	*75,0%*

Secteur MONTEREAU	499	98	14	611	*81,7%*
Secteur NEMOURS	506	134	18	658	*76,9%*
Secteur NOISIEL	308	92	3	403	*76,4%*
Secteur PROVINS	531	164	12	707	*75,1%*
Secteur ROISSY EN BRIE	281	101	3	385	*73,0%*
Secteur SENART	304	67	5	376	*80,9%*
Secteur TOURNAN EN BRIE	441	201	6	648	*68,1%*
Secteur hors département	50	18	5	73	*68,5%*
Total général	**6506**	**2188**	**194**	**8888**	***73,2%***

Il convient de noter que le déploiement d'une flotte de téléphones portables pour les travailleurs sociaux et l'adoption du dispositif de rendez-vous en ligne « rendez-vous solidarités », dont il est le premier utilisateur en nombre de rendez-vous pour l'ensemble du pays, constituent des progressions substantielles de l'accessibilité de tous nos services sociaux et médicaux départementaux.

1.3. Référent de parcours

1.3.1. Description de l'action

La démarche du référent de parcours vise à proposer un accompagnement coordonné aux personnes en grande difficulté sociale. Dans le cas seine-et-marnais, il a pris la forme d'une expérimentation d'un dispositif d'offre d'accompagnement « Intermédiation Offre et Développement » (IOD 77) sur deux MDS du département (Nemours/Montereau et Coulommiers).

Le projet fait intervenir des professionnels de l'accompagnement à la fois auprès des employeurs locaux pour objectiver le besoin de main d'œuvre sur le marché « caché » de l'emploi et auprès de bénéficiaires du RSA en situation d'inactivité durable, n'ayant pas eu d'activité professionnelle depuis au moins 24 mois.

Cette méthode, expérimentée dans d'autres régions françaises, propose un ensemble de stratégies de médiation et de soutien, à rebours des fonctionnements habituels pour réussir l'insertion professionnelle durable de publics en situation de grande précarité.

L'intervention sur les offres et les demandes cherche à s'affranchir des préalables et des prérequis pour privilégier la mise en relation directe et répétée des personnes, avant tout victimes d'un déficit de réseau professionnel, et des entreprises.

La proposition d'opportunités d'emplois variées constitue le pivot de l'accompagnement, la mise en situation de travail étant sa porte d'entrée. Les freins sociaux à l'emploi (santé, logement, mobilité, garde d'enfants, etc.) sont traités pendant l'emploi plutôt qu'en amont, en lien avec les travailleurs sociaux du territoire, au cours d'un suivi après embauche.

Cette modalité d'accompagnement repose sur un suivi rapproché de la part d'un référent, qui doit être capable de faire le lien entre les employeurs potentiels, le bénéficiaire du RSA et tous les acteurs pouvant intervenir dans le parcours de ce dernier : MDS et partenaires suivant les champs d'action concernés.

Le bénéficiaire du RSA est placé au centre de la démarche. L'objectif d'insertion durable dans l'emploi visé est de 60% de sorties vers l'emploi dont la moitié vers l'emploi durable. L'expérimentation pourra être étendue à d'autres MDS selon les résultats obtenus.

1.3.2. Date de mise en place

Le projet a été lancé en 2019.

1.3.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Département contribuent au projet, avec un soutien du FSE et un copilotage porté par Seine et Marne Attractivité.

1.3.4. Durée de l'action

L'action est prévue pour durer 3 ans avant évaluation et possible extension à d'autres zones du département.

1.3.5. Budget

1.3.5.1. Budget prévisionnel

	Rappel 2019	**2020**
Département	472 950 €	411 700 €
Etat	80 000 €	80 000 €
Total	**552 950 €**	**491 700 €**

1.3.5.2. Budget exécuté

	2019	**2020**
Département	525 271,50 €	408 514,92 €
Etat	80 000 €	80 000 €
Total	**605 271,50 €**	**488 514,92 €**

Voici les sommes exécutées pour le volet Départemental:

Il s'agit de 204 257.46€ pour l'action portée par Seine-et-Marne Attractivité (SMA) et qui est conventionnée entre le Département et SMA, somme payée à ce jour et qui a fait l'objet d'une délibération 19733 à la CP du 3/4/2020. Le coût global de l'opération s'élèvera au double et comporte aussi un financement du FSE qui n'a pas encore été payé : le bilan intermédiaire à remplir par SMA qui devra être vérifié, doit encore faire l'objet d'un contrôle de service fait et éventuellement un paiement (intégral ou partiel) à l'été 2021. Le montant final porté par le Département s'élèvera normalement à 408 514.92 € à l'issue de ces règlements.

A ce montant, il convient d'ajouter les factures reçues entre le 1/1/2021 et le 30/06/2021, ce qui devrait ramener les montants engagés à un niveau équivalent à ceux de 2019.

1.3.6. Indicateurs

Indicateur	2019	Valeur de l'indicateur au 31/12/2020	Objectif pour 2020 aux termes de la convention signée	Degré de réalisation
Nombre de personnes suivies dans le dispositif « référent de parcours » (données de service)	288	150	150	Atteint
Taux de sorties positives du dispositif référent de parcours escomptés (données de service)	35%	53%	60%	L'indicateur converge vers l'objectif fixé

1.3.7. Bilan d'exécution et perspectives

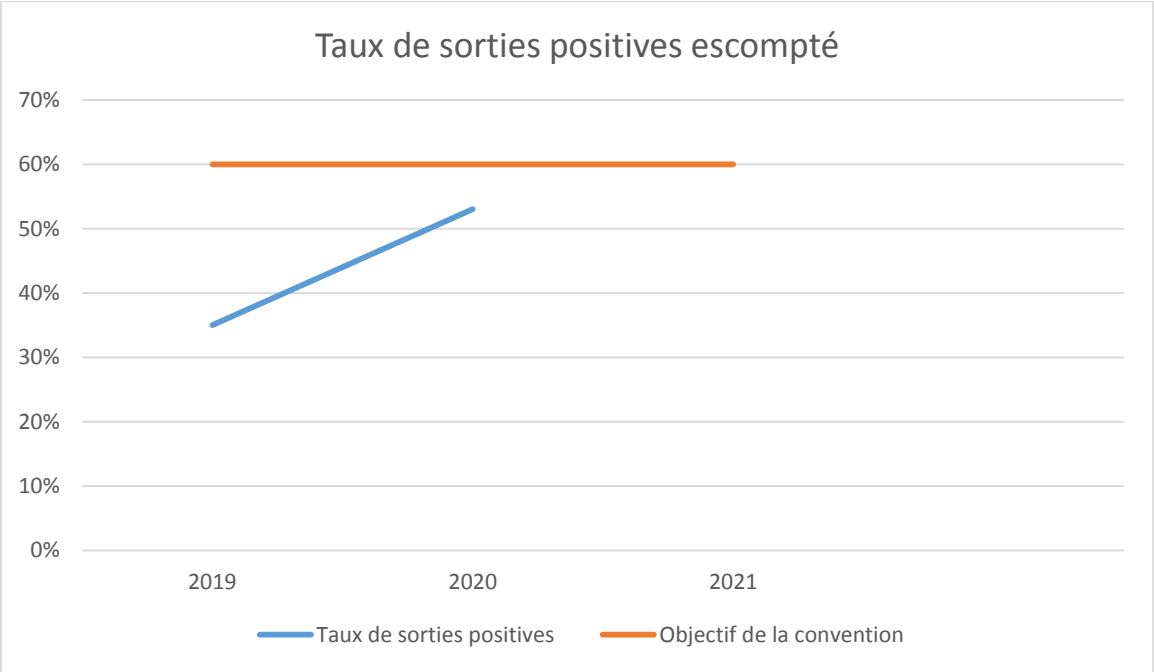

Le nombre de personnes accompagnées est ici directement en écho avec la crise sanitaire qui n'a pas permis de rencontrer autant de personnes qu'en 2019, avec une chute importante du nombre de personnes accompagnées.

Dans la mouture pour 2019 du Rapport de suivi, l'accent avait été mis sur la nécessité travailler plus en avant sur les sorties positives. A ce titre, l'évaluation qui a eu lieu en 2020 a contribué à renforcer les performances de chaque dispositif. IOD 77 fait l'objet désormais d'un suivi régulier de sa performance, au sein d'instances dédiées. Le fruit de ce travail est une convergence du nombre de sorties positives vers l'objectif contractualisé.

Il convient de rappeler l'engagement du Département en faveur de l'insertion qui s'est traduit par le vote le 5/3/2021 d'une orientation stratégique pour l'emploi et pour l'insertion (Emploi et Politiques

d'Insertion en Seine-et-Marne, dite EPI77) qui s'est traduit notamment par une candidature à l'appel à projet pour le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

1.4. Insertion des allocataires du RSA

1.4.1. Description de l'action

Cette action a deux volets :

- Orientation des bénéficiaires du RSA et engagement d'un parcours, composé de deux orientations :

Affirmer et qualifier les décisions de 1ère orientation : adapter le dispositif actuel afin d'orienter une partie des nouveaux allocataires après un entretien physique à organiser sous forme de réunions collectives régulières par le Département. Le Département dispose depuis 2017 d'un dispositif d'orientation automatique qui permet d'orienter l'ensemble des nouveaux bénéficiaires après la réception des fichiers mensuels CAF et MSA. Fort de cette pratique remarquée au niveau national dans les travaux préparatoires du plan pauvreté, le Département souhaite améliorer la finesse des orientations données aux bénéficiaires entrant dans le dispositif vers les référents uniques, notamment en précisant des critères allant au-delà de la seule situation administrative ou la préexistence d'un accompagnement déjà engagé.

Généraliser les réunions d'orientation collective le plus rapidement possible : Afin de veiller au maintien d'un lien actif avec l'ensemble des nouveaux bénéficiaires, le Département accompagnera cette évolution en organisant le plus rapidement possible une Réunion d'information collective (RIC) au cours de laquelle sera délivrée une information homogène sur le dispositif RSA, son régime de droits et devoirs, les possibilités d'accompagnement et les outils d'insertion disponibles.

- Développer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, composé de trois orientations

Appel à projet pour le développement d'un parcours d'accès à l'emploi pérenne : Le Département renforce son offre d'actions d'insertion et développer les occasions de mise en situation d'emploi des bénéficiaires du RSA, en lançant un appel à projets afin de construire des parcours d'insertion visant l'emploi pérenne par la mobilisation, pour les bénéficiaires du RSA volontaires, des occasions de mise en situation professionnelle maitrisées par ses soins (au sein de ses services, et des collèges notamment), de moyens d'accompagnement individuels et collectifs, ainsi que de temps de formation.

Accompagnement global : Le dispositif d'accompagnement global mis en œuvre en Seine-et-Marne souffre de 2 limites : une sous-mobilisation quantitative récurrente ces dernières années, et des délais convenus de renforcer le pilotage de ce dispositif afin d'atteindre dès 2019 les objectifs quantitatifs assignés à hauteur des moyens d'accompagnement spécifiques dédiés par Pôle emploi (7,2 ETP). Une attention particulière sera portée aux délais d'entrée dans le dispositif (délai entre la prescription, la réalisation du diagnostic et l'entrée effective en accompagnement).

Une nouvelle convention relative à l'accompagnement globale devrait prochainement permettre de relancer le dispositif, le Département et Pôle Emploi ayant décidé de porter collectivement le sujet afin que cet accompagnement soit au mieux déployé sur les territoires

Evénementiel de promotion des actions d'insertion à l'échelle du Département : il s'agit de créer et de renouveler annuellement un événement de promotion des outils d'accès à l'emploi développés par le département et/ou l'offre de moyens d'insertion disponible localement. Ce type d'événements

pourrait être organisé dans un lieu inhabituel et contribuer à la mise en relation entre les bénéficiaires, des offres d'emploi (fédérations d'employeurs, entreprises).

1.4.2. Date de mise en place et durée de l'action

Dès 2019, à généraliser sur 3 ans.

1.4.3. Budget

1.4.3.1. Budget prévisionnel

	2019	2020
1. Orientation des bénéficiaires du RSA		
Sous-total Participation Département		
Affiner et qualifier les décisions de 1ère orientation (3 contrôleurs du service gestion de l'allocation)	120 000 €	120 000 €
Généraliser les réunions d'information collective le plus rapidement possible	Non chiffré	Non chiffré
Sous-total Participation Etat		
Insertion et parcours des allocataires – orientation des bénéficiaires du RSA en moins d'un mois	204 469.74€	292 391,75€
2. Développement de l'accès à l'emploi		
Sous-total Participation Département		
Appel à projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne	830 000€	1 037 000€
Accompagnement global en MDS	Non chiffré	Non chiffré
Evénementiel de promotion des actions d'insertion à l'échelle du Département	40 000€	40 000€
Sous-total Participation Etat		
Garantie d'activité – offre d'accompagnement intensif des BRSA	204 469.74€	292 391,75€
Total Département	**990 000€**	**1 197 000€**
Total Etat	**408 939.49€**	**~~640 399€~~ 826 140.38 € (enveloppe surabondée)**
TOTAL	**1 398 939.49 €**	**2 023 410.38 €**

1.4.3.2. Budget exécuté

Le Département a engagé l'ensemble des moyens financiers qu'il a prévus de mettre en œuvre.

Participation département	2019	2020
Affiner, qualifier les décisions de 1ère orientation	120 000 €	120 000 €
Appel à projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne	1 430 000 €	1 307 119.51€
Evénementiel de promotion des actions d'insertion à l'échelle du Département	4 210,79 €	0 €
Accompagnement des MDS et des actions d'insertion par chargé de projets	17 666 €	53 000 €
Révision du cadre d'intervention du service social départemental	1 965 €	0 €
2 chargés de mission (dispositifs d'insertion, innovation médicosociale)	0 €	106 000 €
TOTAL	**1 573 841,79 €**	**1 586 119.51 €**

Concernant l'appel à projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne, par sa délibération CP-2019/11/04-4/04 A, le Département a engagé la somme de 415 000€ pour approuver le résultat du comité de sélection suite à l'appel à projet. Par ailleurs, par une délibération CP-2019/11/04-4/04 B, une somme équivalente a été engagée par le Département, dans le cadre de l'appui du FSE. Cela porte l'ensemble des engagements financiers à 830 000€ en autorisation d'engagement, soit le montant de la convention. Ce dispositif a connu un vif succès tant en 2019 qu'en 2020, et il a fait l'objet d'abondements supplémentaires en DM2 durant ces deux années. L'appel à projet pour le renouvellement de ce dispositif sera voté en mai 2021. Les projections sur le réalisé des 3 premiers mois de l'année 2021 montrent une dépense qui devrait se maintenir à un niveau élevé.

L'auto-évaluation de services sociaux territorialisés a également fait ressortir le besoin d'une animation de l'innovation sociale. Le recrutement n'a pas eu lieu en 2019 et ne peut donc porter sur cet exercice budgétaire. Il n'apparaît donc pas dans le compte-rendu de cet exercice, mais portera sur la somme de 53.000 € annuels.

1.4.4. Indicateurs

Indicateur	**2019**	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2020**	**Objectif pour 2020 aux termes de la convention signée**	**Degré de réalisation**
Nombre de réunion de situations tenues	78	70	100	Crise COVID et annulation des réunions
Nombre de réunions d'information collectives organisées	135	33	140	Crise COVID et

				annulation des réunions
Délai d'entrée dans l'accompagnement global	33 jours	28 jours	2 mois	Largement dépassé

Sources : données de service

1.4.5. Bilan d'exécution et perspectives

Si l'engagement financier ne représente pas un enjeu particulier le COVID aura profondément impacté l'activité d'accompagnement en MDS, ne permettant pas de tenir les réunions voulues, tant en ce qui concerne les RIC qu'en ce qui concerne les réunions de situation. Il est à noter que malgré la crise, pourtant, le délai d'entrée dans l'accompagnement a été amélioré.

Les contraintes sanitaires ne permettent effectivement pas de tenir les réunions de situation et les réunions d'information collectives. Concernant ces dernières la collectivité a décidé de mettre en place un webinaire pour en dématérialiser la tenue. La vidéo interactive a été lancée officiellement le 26 mars, et l'organisation des premières séances permet de satisfaire cette ambition.

Le déploiement de rendez-vous solidarités et d'une flotte de téléphones portables pour les travailleurs sociaux a permis de maintenir un lien important avec les publics et la part des rendez-vous téléphoniques d'accompagnement a maintenant atteint 50% des rendez-vous menés par les MDS.

2. Mesures à l'initiative du Département

Le détail des opérations valorisé par le seul Département est le suivant.

2.1. Consolider Job 77

2.1.1. Présentation

Le dispositif Job 77 a été lancé en 2018 dans le but de mettre directement en relation les employeurs et les bénéficiaires du RSA, via une plateforme internet. Pour les employeurs, il permet de recueillir et objectiver leur besoin de main d'œuvre, grâce à une sensibilisation par Seine-et-Mame Attractivité. Pour les bénéficiaires du RSA, il permet, pour les plus autonomes, de promouvoir leur demande d'emploi en la déclinant sous la forme d'un référentiel de compétences.

Le dispositif est potentiellement ouvert à 20 000 bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur accompagnement professionnel (par le réseau des associations d'accompagnement vers l'emploi et par Pôle Emploi), et peut faire l'objet d'une inscription dans le contrat d'engagement réciproque. Le dispositif est satisfaisant mais a aujourd'hui besoin d'être consolidé, en particulier dans l 'accompagnement des entreprises pour la dépose et la suivi de leurs offres, et pour l'accompagnement à la prise d'emploi des bénéficiaires du RSA.

2.1.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

L'action se déroule de 2019 à 2022.

2.1.3. Budget

2.1.3.1. Budget prévisionnel

200 000 € par an le temps de l'action, portés intégralement par le Département.

2.1.3.2. Budget exécuté

En 2020, 120 000€ ont été engagés par le Département au titre de sa subvention à I77 (Rapport (19651) n° 4/08 du 7 février 2020). Ce montant augmentera en 2021 et passer à 170 000€ en 2021 dans la mesure où l'assemblée délibérante actera fin mai un partenariat avec les organisations professionnelles (MEDEF 77, FFB IDF et CSTP), ces dernières ayant en charge l'animation et la promotion de la plateforme auprès des entreprises et des publics.

2.2. Renforcer les équipes de prévention spécialisée

2.2.1. Présentation

La prévention spécialisée est une compétence obligatoire des Départements, pour laquelle le Département est libre d'en organiser la déclinaison sur son territoire. En 2016, la Département a décidé de recentrer l'activité de ses 4 opérateurs de prévention spécialisée sur des objectifs plus précis, inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

- resserrer l'action éducative sur les 11—17 ans,
- impliquer les familles dans l'accompagnement des jeunes,
- prévenir les risques de radicalisation,
- articuler les interventions avec l'action éducative,
- orienter les jeunes de 18-21 ans vers les dispositifs de droit commun.

Compte tenu de l'effet positif de ces actions, il était prévu en 2019 de renforcer les missions des équipes en développant les liens avec les autres acteurs locaux de ce secteur.

2.2.2. Budget

2.2.2.1. Budget prévisionnel

Le Département devait inscrire annuellement 300 000 € à ce titre entre 2019 et 2022.

2.2.2.2. Budget exécuté

Le budget de la prévention spécialisée voté en 2020 s'élève à 4 250 000 € versus 4 099 421 € au CA 2019. Les crédits 2020 ont été votés en hausse de 150 579 € soit + de 3.7% ; la perspective budgétaire est donc respectée. En 2021, le budget s'élève à 4 650 000€, ce qui marque là encore une forte hausse du budget pour tenir compte de l'importance de cette politique publique.

2.2.3. Perspectives

Le Département a voté un contrat d'objectifs avec les 4 associations de prévention spécialisée le 7 février 2020 en Assemblée départementale, qui vise à décliner de manière plus opérationnelle le dispositif, sur la base d'indicateurs de qualité. Pour 2021, il renouvelle les CPOM avec les associations qui portent le dispositif.

2.3. Conseillers conjugaux et familiaux dans les MDS

2.3.1. Présentation

Les conseillers conjugaux et familiaux, rattachés aux équipes de PMI sur les territoires, permettent d'étoffer l'offre de service préventive lors des consultations de planification. Leur présence renforce l'accompagnement des parents, et en particulier des parents en situation difficile. Par ailleurs, ils peuvent être sollicités en cas de violences conjugales et intra familiales dans le but de limiter les effets néfastes sur les enfants et par ce biais, assurer l'égalité des chances dès les premiers pas pour limiter les situations de précarité.

A ce jour toutes les MDS ne sont pas pourvues en conseillers conjugaux et familiaux, ce dont le Département a pleinement conscience. Aussi, dans le but de renforcer les effectifs et leur mode d'intervention pour une couverture optimale du territoire seine-et-marnais, une réorganisation de la protection maternelle et infantile est engagée.

2.3.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

Sur toute la durée de la convention.

2.3.3. Budget

2.3.3.1. Budget prévisionnel

Il était prévu un engagement du Département pour 280 000€ par an.

2.3.4. Budget exécuté et perspectives

L'action n'a pas eu lieu en 2019, mais était reportée à 2020, dans le cadre d'une réorganisation de l'ensemble des services de protection maternelle et infantile – petite enfance accélérée en 2019, mais dont le planning a été adapté. Sa mise en œuvre au courant de 2021 permettra de déployer ses actions à la fois au niveau central et déconcentré, au travers notamment de recrutements, qui ont été lancés dès fin 2020 et devraient intervenir en mars 2021.

2.4. Soutien aux crèches AVIP

2.4.1. Présentation

Une Charte nationale a été signée le 4 mai 2016 entre l'Etat, Pôle emploi et la Caisse nationale des allocations familiales afin de promouvoir le déploiement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour faciliter l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans en recherche d'emploi, en particulier les familles monoparentales. Les crèches AVIP ont pour objectif d'accueillir au minimum 30% d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en recherche d'emploi. Un contrat est signé entre le parent bénéficiaire, l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et Pôle Emploi ou la Mission locale pour fixer les engagements de chacune des trois parties. Un site de recherche de places en crèche porté par Pôle emploi permet de rechercher des solutions d'accueil collectif à proximité du domicile du demandeur d'emploi. En Seine-et-Marne, un appel à projets co-construit dans le cadre du Schéma des services aux familles par la Préfecture, le Département, Pôle emploi et la Caf77 a été diffusé en juillet 2017. Seules 2 structures d'accueil ont répondu et sont en cours de labellisation. Un prochain appel à projet avec des critères d'éligibilité plus souples va être relancé en 2021.

2.4.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

Annuellement, toute la durée de la convention.

2.4.3. Budget

2.4.3.1. Budget prévisionnel

150 000 € par an.

2.4.3.2. Budget exécuté et perspectives.

La commission de labellisation AVIP s'est réunie en novembre 2020 et a labellisé les 5 EAJE candidats. Le règlement des aides financières a été revu en décembre 2020 pour permettre un financement complémentaire de ces structures. Les modalités de financement sont basées sur les heures effectivement mises en œuvre par les EAJE sur la période de septembre 2020 à août 2021, dans la limite de 20% de places réservées au public AVIP. Le montant à envisager pour l'année est donc de 50000 € au maximum, qui seront donc versés en fin d'année 2021. Il faut envisager une montée en charge du dispositif les années suivantes, avec une communication en amont pour attirer plus de candidats.

2.5. Dématérialisation de la PMI

2.5.1. Présentation

Après la Protection de l'Enfance, ce sera au tour de la PMI de passer à une gestion entièrement dématérialisée de ses dossiers. Cette dématérialisation doit permettre un plus grand suivi de nos publics, une fiabilisation de nos données et un meilleur pilotage de l'activité PMI du Département.

2.5.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

L'action, s'étalant sur les années 2019 et 2020, prévoyait un engagement du Département de 165 000€ sur chacune de ces deux années.

2.5.3. Budget

2.5.3.1. Budget exécuté

Comme prévu, l'action s'est déroulée essentiellement en 2020. Elle a coûté[2] :

- 220 000 € en prestation d'accompagnement,
- 180 000€ d'achat pour SOLIS PMI,
- 80 000€ en évolution de notre système d'information.

Le volet technique a donc coûté 480 000€ en 2020.

L'équipe projet autour de la dématérialisation de la PMI a été mobilisée 8 fois par mois entre février 2020 et juin 2020 (40 réunions) puis une fois par mois entre juillet 2020 et juin 2021 (12 réunions). Il y a aura donc 52 réunions sur une année 2020 augmentée des 6 premiers mois de 2021. Cette équipe se compose de 10 personnes, réunies sur 52 demi-journées. Cela représente 260 jours-agent, pour un agent en moyenne de catégorie A (valorisé à 53 000€) soit 260/200 ETP, soit 13/10 d'un ETP, soit 68 900 €.

Au total, le Département affiche donc une dépense de 548 900€ pour ce chantier de la petite enfance, et dépasse ainsi le budget 330 000€ prévus sur 2019 et 2020.

[2] Données de service SPAMS

2.6. Déploiement de la téléphonie mobile pour les travailleurs sociaux

2.6.1. Présentation

Il est prévu le déploiement de 700 téléphones portable pour l'ensemble des travailleurs sociaux et médico sociaux des MDS (référents ASE, TMS du SSD, et PMI). Ce déploiement aura lieu entre fin mars et début juin 2020. Cette action est une action de modernisation du travail social.

Cela permettra notamment :

- La mise à jour des agendas Outlook à tout moment ;
- La prise de rendez-vous, soit en ligne, soit au téléphone ;
- D'accéder à des applications de type GPS (Waze) ou encore à un scanner pour éviter de multiples échanges avec les usagers pour obtenir leurs justificatifs.

Outre ces différentes fonctionnalités, le travail gagnera aussi en qualité et en efficience :

- Dans le cadre de la sécurisation du dispositif de l'aide sociale à l'enfance seine-et-marnais, les référents pourront informer de la décision du juge dès la sortie d'audience et la communiquer au SPE/SPES ;
- De plus, la transmission des informations permettra la saisie en "temps réel" des données dans le logiciel Solis et l'injection des informations dans les dossiers GED pour sécuriser les données statistiques, elle permettra aussi d'anticiper les rémunérations des assistants familiaux et la prise en charge des factures établissements et d'objectiver le nombre de places d'accueil occupées/disponibles en établissement et en famille d'accueil.

Pour mettre en œuvre ce déploiement de téléphonie mobile, un équivalent temps plein a été créé au sein de la direction des systèmes d'information et du numérique, en décembre 2019. Le recrutement interviendra au tout début de 2020. Le montant prévu pour ce recrutement part d'une base de 45.000€ annuels.

2.6.2. Budget

2.6.2.1. Budget prévisionnel

	2019
Département	402 000€

2.6.2.2. Budget exécuté en 2020

Investissement	
Licence outils de suivi	32 400€ (complément de 608 licences)
Acquisition de smartphones	15 500€
Total en investissement	47 900€
Fonctionnement	
Maintenance des outils de suivi	0€ (car intégré à l'investissement 2020) -> 11 834€ chaque année à partir de 2021
Abonnements	166 320€ (= 11 mois)

ETP pour la préparation des téléphones et pour le suivi	2 ETP pendant 4 mois 10 920€
Total en fonctionnement	177 240€
total	**225 140€**

Soit un grand total de 225 140€ dépensé en 2020. Il convient sur ce sujet de mettre en avant deux éléments qui ont influé sur ce grand total :

- Premièrement, le Département a dû adapter son infrastructure en période de COVID19 et accompagner les professionnels dans un processus de mise en télétravail accentué. Cette première action a entraîné une priorisation des chantiers à nouveaux frais pour ouvrir au millier d'agents sociaux du Département le travail nomade. Par ailleurs un déploiement de la visioconférence a également été mené dont les MDS s'avèrent être les grands sites utilisateurs notamment pour toutes les rencontres avec les partenaires dans le cadre du suivi des publics. Ces coûts non prévus dans la convention étayent cependant toute la démarche dont les médias spécialisés ont su se faire l'écho.
- Ensuite, l'actualité sanitaire n'a pas bouleversé le calendrier d'un autre chantier majeur qui est le déploiement des Services Aînés, Personnes porteuses de Handicap et Aidants, qui ont été lancés dans les 14 MDS. Ce chantier a un volet informatique important qui a entraîné là encore une re-priorisation du chantier de la téléphonie dans son ensemble. Les services SAPHA sont pleinement inscrits dans le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance.

2.7. Renforcer les compétences des agents des MDS

2.7.1. Présentation

Il s'agit des actions de formation dans le cadre du déploiement du schéma des solidarités 2019-2024 et de la création dans les MDS de services destinés aux publics handicapés et séniors, dont la moitié sont des bénéficiaires du RSA qui approchent ou dépassent les 60 ans.

2.7.2. Budget prévisionnel

700 000€ annuels étaient prévus.

2.7.3. Budget exécuté.

Sur ce volet, en 2020 :

- 62 professionnels ont été formés sur 14 jours à l'accueil du public, cela représente 868 jours agents, soit 4,34 ETP valorisé à 45 000 € en moyenne, soit 195 300€ ;
- 32 agents ont été formé à la constitution d'un dossier MDPH sur 1,5 jours, soit 48 jours, soit 0,24 ETP, soit 10 800€ ;
- 27 agents ont été formé sur 1,5 jours aux dispositifs de politique publique, cela représente 9112,5 € ;

- 19 agents ont été formés sur 0,5 jours sur les thématiques croisées de l'emploi et du handicap, soit 2137,5€ ;
- 23 agents ont été formés une demi-journée sur le cadre juridique de l'APA, soit 2587,5 € ;
- 8 agents ont été formés une journée à l'évaluation multidimensionnelle, soit 1800€.

Au total, cela fait donc 221 737,5€ de valorisation de temps agent, sans compter la formation elle-même.

L'action a été très sévèrement impactée par la crise sanitaire qui a reporté et annulé nombre d'entre elles.

2.8. Mise en place de contrats jeunes majeurs

Le département s'était engagé à verser au moins 60 000 € au titre des Contrats Jeunes Majeurs par année d'engagement dans la convention.

En 2020 ces dépenses représentent un total de 6 671 853 € ainsi décomposé :

- 5 821 459 euros de factures en hébergement établissement pour un total de 46 975 jours d'accueil,
- 849 113 euros de dépenses occasionnés par de l'accueil chez des assistants familiaux,
- 1 281 euros pour un ITEP.

2.9. Appel à projet RSA

2.9.1. Présentation

Au-delà du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le département contribue au développement d'une offre d'actions d'insertion directement mobilisables par les référents uniques afin de les aider à progresser dans leur parcours d'insertion.

A ce titre, le Département cofinance par exemple la politique nationale des contrats aidés et de l'insertion par l'activité économique ainsi que les actions impulsées par des opérateurs associatifs départementaux (notamment l'association départementale Initiatives 77).

Enfin, il soutient, dans le cadre d'un appel à projets, l'émergence d'actions visant l'accès direct à l'emploi des bénéficiaires du RSA et la levée des freins dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnelle, à hauteur de 500 000 € en 2019. Le but est de diversifier le type d'actions développées, par exemple faire émerger une offre d'actions d'accompagnement renforcé à mobiliser dès l'entrée en accompagnement des bénéficiaires afin de susciter et de valider leur pleine et entière mobilisation pour un engagement rapide des actions nécessaires et un accomplissement la plus rapide possible d'un parcours d'insertion vers l'emploi.

2.9.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

Etalement de la mesure de 2019 à 2022.

2.9.3. Budget

2.9.3.1. Budget prévisionnel

500 000 € par an sur la durée de la convention. Ci-dessous le budget prévu.

	2019		2020	
	Convention CD	**Convention FSE**	**Convention CD**	**Convention FSE**
AMANA	21 831,76	21 831,76	15 907.58	15 905.57
COS	44 743,49	44 743,49	71 815,87	71 8 15,87
SAMPS	60 084,00	60 084,00	48 000	48 000
Travail entraide	124 670,60	124 670,60	115 568,35	115 568,35
TOTAUX	251 329,85	251 329,85	251 291,80	251 289,79
TOTAUX PREVUS	502 659,70		502 581,59	

2.9.3.2. Budget exécuté

	2019		2020	
	Convention CD	**Convention FSE**	**Convention CD (Avance)**	**Convention FSE**
AMANA	14 552,40	14 552,40	7 953,29 €	
COS	44 743,49	46 060,44	35 907,94 €	
SAMPS	41 983,94	41 983,94	24 000,00 €	
Travail entraide	112 729,14	112 729,14	57 784,18 €	
TOTAUX	214 008,97	215 325,92	125 645,41	
TOTAUX PREVUS	429 334,89			

Pour 2020, les contrôles sont toujours en cours du fait de la crise sanitaire et l'abondement FSE interviendra prochainement. Les chiffres 2020 sont donc provisoires. Il est prévu que l'abondement au titre de l'année 2020 soit semblable à celui de l'année 20219.